

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

## ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION

Téléphone No 46

Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—, 6 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 2.50, Etranger un an Fr. 20.—  
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.  
Régie des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

### Les censeurs encensés

Les censeurs encensés par les directeurs de cinémas, voilà sans doute un beau sujet de rigolade, et nous remercions chaleureusement MM. Zufferey et Cornaz de ne point le manquer.

Ils ne réaliseront jamais à quel point leur lettre est piquante. Nous la publions volontiers pour le plus grand divertissement de nos lecteurs, et pour le nôtre:

A la rédaction du Journal et Feuille d'Avis du Valais. Sion

Monsieur A. Marcel, Rédacteur.

Monsieur,

Nous ne pouvons laisser passer votre article du 12 ct. qui nous fait penser aux histoires de Don Quichotte et ses moulins à vent, sans y répondre.

Nous avons le malheur d'être à vos yeux, déloyaux, poltrons et quoi encore? Bref tout ce que vous voudrez, cela n'a pas d'importance, ce que vous n'empêchez pas, ni vous ni personne, c'est de nous laisser déclarer que nous n'avons pas à nous plaindre de la censure, qui, pour être francs, nous rend plus de services qu'elle nous cause d'ennuis.

Il est très possible qu'à une certaine époque, cette censure n'ait fonctionné à la satisfaction de personne, mais encore une fois à l'heure actuelle, cette censure fonctionne admirablement bien ne vous en déplaie, et nous aurions mauvaise grâce de le reconnaître, je n'y vois pour ma part aucun manque de courage.

Je vous avoue d'autre part que votre rôle de défenseur des Directeurs de Cinémas me laisse bien septique? Vous nous supposez donc incapables de nous défendre tout seuls? Nous sommes navrés Monsieur le Rédacteur, vous avez splendidement manqué l'occasion de vous fresser une couronne de lauriers. En effet, si vous aviez écrit dans votre Chronique Valaisanne: « La censure donne maintenant satisfaction à MM. les exploitants de cinémas, nous en sommes heureux, car si ce résultat est acquis, nous y avons certainement contribué par notre campagne de presse. »

Voilà ce qu'il fallait écrire pour être exact, car nous avons bien l'impression que les premiers intéressés dans cette question sont justement les directeurs de cinémas et si vous aviez pris la peine de nous demander si effectivement nous étions satisfaits de la censure actuelle, nous vous aurions répondu par l'affirmative. Notez, nous vous en prions, que nous discutons la question pour Sierre, nos articles ayant parus dans les journaux locaux, nous savons toutefois que nous ne sommes pas seuls directeurs de cinémas en Valais du même avis.

Le jour où nous ne serons plus satisfaits de la censure, nous saurons parfaitement le dire et faire en sorte d'obtenir les améliorations qui seront opportunes, nous avons même l'aplomb de penser que nous directeurs de nous y arriverons sans le secours de personne.

Vous estimez, en outre, que nous nous sommes en tremblant, aplatis et retranchés derrière la censure, mais quelle erreur M. le Rédacteur, nous avons simplement constaté que nous étions l'objet d'une critique que nous ne méritons pas, que cette critique pouvait tout au plus s'adresser à la censure. Nous estimons à cette occasion cette critique injustifiée, libre à nous de le dire.

Nous espérons que vous voudrez bien, conformément aux règles de l'équité, publier ces quelques lignes dans votre honorable journal, et dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur le Rédacteur, l'expression de notre très haute considération.

A. Cornaz. G. Zufferey.

En nous comparant à Don Quichotte, il est à présumer que M. Zufferey ait voulu lancer un trait venimeux. Qu'il se détrompe: il y a plus de vérité qu'il ne saurait le supposer dans cette image, et nous avons bien l'impression de partir en guerre, aujourd'hui, non pas contre un moulin à vent, mais contre une girouette...

Le temps n'est pas si lointain où M. Zufferey se plaignait amèrement de la commission de censure et fondait avec les directeurs des cinémas du Valais une association afin de sauvegarder des intérêts communs et semblablement compromis.

A ce moment, ces messieurs n'avaient-ils pas décidé de confier leur cause à un avocat, et de réclamer l'appui des journaux dans leurs revendications légitimes?

Aujourd'hui, M. Zufferey ne se souvient de rien: « Il est très possible, écrit-il, qu'à une certaine époque cette censure n'ait fonctionné à la satisfaction de personne. »

Il est très possible! Alors qu'il sait fort bien quelles protestations soulevaient les jugements de la commission de censure, et quels torts ils causaient partout, M. Zufferey n'a pas assez de cran pour oser une affirmation catégorique, il

### L'abus des conférences

(Correspondance particulière)

Nous pouvons assurément nous tromper, car nous avouons très franchement ne pas croire à notre infaillibilité, mais nous avouons tout aussi catégoriquement ne pas pouvoir arriver à croire au succès des deux prochaines conférences qui se tiendront à Lausanne et à Genève.

Si les angoissants problèmes des dettes, des réparations et du désarmement n'étaient que des questions purement financières, l'on pourrait à coup sûr, moyennant certains sacrifices de parl et d'autre, arriver à s'entendre. Mais ici, trop de passions nationales sont présentes qui se heurtent publiquement, au grand jour. Or, l'opinion des masses exerce sur les gouvernements actuels une pression si forte — nous allions écrire si tyrannique — que ce ne sont guère des Conférences, à notre avis, qui pourront jamais trancher semblables questions. Loin de tout ce bruit, les chefs responsables des différents Etats intéressés pourraient sans doute mieux trouver une solution acceptable pour tous; mais ailleurs, l'opinion de la masse est toujours là qui veille et qui embrouille tout, tant et si bien, que l'Europe et l'Amérique ne cessent de tourner et de se débattre dans un cercle vicieux dont la seule issue est peut-être la ruine et la débâcle, mais, à coup sûr, le pire des gâchis.

Ce qui trouble la tranquillité générale plus que tout le reste en ce moment, c'est un manque absolu de confiance qui empêche la collaboration internationale. Chacun craint des sacrifices pouvant, dans la situation actuelle, compromettre toute garantie de paix. Et cette situation anormale est due certainement, pour la plus grande partie, à une Allemagne qui ne veut pas comprendre généralement qu'elle a perdu la partie en 1914.

Où, il faut avoir le courage de le reconnaître et de le déclarer: L'Allemagne n'a qu'une seule ambition, à savoir la ferme volonté de détruire le traité de Versailles. Elle va même jusqu'à réclamer par des discours officiels de ses hommes d'Etat, la révision de ces traités qui sont cependant, qu'elle le veuille ou non, la base sur laquelle repose le statut de l'Europe nouvelle.

Des injustices ont été commises? Peut-être. Nulle œuvre humaine n'est parfaite. Mais le fait de rendre à beaucoup de pays des provinces qui leur furent jadis arrachées par la même Allemagne ou ses complices, qui aujourd'hui se plaignent, ce fait là porte le nom que l'on voudra, sauf celui d'injustice. Ce sera même le plus beau titre de gloire des héros de Verdun que d'avoir scellé de leur sang la reconstitution de la France, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Serbie ou de la Roumanie. Et tant que l'Allemagne ne sera pas contenue dans un cadre qui l'empêche de nuire à la liberté des autres, le monde, l'Europe surtout, se verra sans cesse sous la menace d'une nouvelle guerre. On le voit chaque jour plus clairement, l'Allemagne ne recule devant rien; ni la détresse financière, ni la faillite, ni même des coups d'Etat ne l'effraient, pourvu qu'elle puisse au plus tôt annuler le « Diktat » de Versailles!

Nous avons sous les yeux un résumé du rapport du Comité des experts réunis dernièrement à Bâle. On y voit clairement combien la crise générale a été aggravée par une mauvaise gestion, voulue et calculée, des finances du Reich, et cela dans l'intention manifeste de ne pas payer les réparations. Ce rapport insiste avec raison sur l'influence manifeste que les difficultés financières de l'Allemagne ont eu, et ont sur le crédit dans le monde. On peut dire que semblable gestion a été absolument catastrophique, et ce qui est déplorable, cela bien intentionnellement. Résultat: Une dette qui dépasse 25 milliards de marks! Dès lors, comment s'étonner des difficultés inextricables dans lesquelles se débattaient les banques et les Etats?

Vouloir trancher semblables problèmes par des Conférences mal préparées, voire même dans une atmosphère dangereuse, c'est là une grosse et singulière erreur. Seule une vaste réorganisation économique de l'Europe entière, telle qu'elle est, permettra, si la confiance et la bonne foi sont de la partie, de tourner avec le temps les entraves politiques qui se mêlent trop à cette question de solidarité économique devant nous lier tous, et dès aujourd'hui, si nous ne voulons pas sombrer. Le respect des engagements s'impose plus que jamais si l'on veut maintenir des rapports internationaux selon les prescriptions du droit des gens, selon aussi le principe de l'honnêteté dans les contrats.

C'est pour ces mêmes raisons aussi que nous ne croyons pas davantage que la Conférence du désarmement puisse apporter un remède quelconque à la situation actuelle. Ce n'est certes pas au milieu de tout le désordre causé par les erreurs économiques et les rivalités politiques de l'heure présente qu'il faut prétendre exiger de tel ou tel Etat qu'il

renonce, les yeux fermés, à sa sécurité, avant même que soit organisée une paix solide, franche et durable. Le nivellement des armements exigé par l'Allemagne la toute première, est un argument trop facile et qui ne cache que mal certains buts intéressés, nettement visés. Le Reich n'a du reste jamais observé strictement les clauses militaires navales ou aériennes des traités signés. Il ne saurait donc s'étonner si l'on estime, chez certaines nations, qu'on ne peut guère lui faire confiance. Or, convoquer semblables Conférences avant que ne soit établie une organisation internationale rendant impossible tout recours à la guerre, c'est mettre la charrue avant les bœufs: C'est aller à un échec certain!

Pourquoi donc ne pas l'éviter?

Alexandre Ghika.

### L'électricité et le gaz en Valais

(Correspondance particulière)

Tandis que d'autres pays disposent de sources d'énergie sous forme de charbon et d'huile, la nature nous a dotés en revanche de forces hydrauliques susceptibles d'être exploitées et de nous fournir de l'énergie électrique en abondance, à des prix avantageux.

Parmi les applications du courant électrique, celles qui tirent parti de ses propriétés thermiques sont encore susceptibles de vastes développements. En particulier, la cuisine électrique s'est révélée économique. Elle a rapidement acquis droit de cité en Suisse pendant la dernière décennie et poussé par là, les usines à gaz à se défendre contre cette nouvelle concurrente, ce qui est compréhensible. Mais ce que l'on comprend moins, c'est que des entreprises qui dirigent à la fois la distribution du gaz et de l'électricité ne veulent pas reconnaître que la cuisine électrique s'impose de plus en plus. A cet égard, la direction des Services Industriels de la commune de Sion vient de dépasser toutes les bornes en publiant dans différents journaux valaisans des déclarations et des chiffres relatifs à une comparaison entre cuisine électrique et cuisine au gaz, qui ne saurait rester sans réplique, dans l'intérêt même de la population valaisanne.

C'est ainsi que l'on prétend qu'une famille de 5 personnes, qui consomme en moyenne 42 mètres cubes de gaz par mois, devra compter avec une consommation mensuelle de courant équivalente de 180 kilowattheures. Cette affirmation est en contradiction avec les expériences recueillies ces dernières années. Mentionnons une enquête suisse, qui s'étendit à 870 ménages équipés au gaz et 1125 ménages équipés à l'électricité, pour la cuisine. On obtint en moyenne le rapport d'équivalence suivant: 1 mètre cube de gaz = 3 kilowattheures d'électricité. Des essais comparatifs de cuisson à Biberist, Berthoud, Payerne, etc., ont fourni des résultats plus favorables encore à l'électricité. Différentes administrations communales de villes suisses, à Zurich, Berne et Bâle en particulier, ont adopté le rapport ci-dessus pour fixer le prix du courant de cuisson. Ainsi, à Zurich, 1 kWh de courant pour la cuisson coûte 6 cts. et le m3 de gaz 20 cts.; à Bâle, le kWh est vendu 7 cts. et le m3 de gaz 22 cts. Dans les communes zurichoises de la vallée de la Limmat, où le gaz coûte 22 à 26 cts. le m3, et le courant pour la cuisson 8 cts. le kWh, on a installé pendant ces deux dernières années beaucoup plus de cuisines à l'électricité qu'au gaz. L'affirmation des Services Industriels de la commune de Sion demande par conséquent à être rectifiée dans ce sens qu'une consommation mensuelle de 42 m3 de gaz correspond non pas à 180 kWh, mais seulement à 130 kWh d'énergie électrique par mois.

Des milliers de ménagères manifestent leur satisfaction à l'égard de la cuisine électrique. Voici par exemple ce que Mme Hélène Guggenbühl, rédactrice au « Miroir Suisse », disait récemment:

« Je verrais avec plaisir la cuisine électrique se répandre plus rapidement, dans l'intérêt du ménage. Depuis que je cuis moi-même à l'électricité et que je constate par expérience combien le fonctionnement du potager électrique est agréable et sûr, je recommande, partout où je le puis, la cuisine électrique. Comme je cuisais précédemment, il y a six mois encore, au gaz, j'ai pu comparer les deux modes de cuisson, ce qui me permet d'affirmer qu'à Zurich, la cuisine électrique ne revient pas plus cher que la cuisine au gaz. Je comprends à la rigueur qu'on reste attaché au vieux potager à bois par amour du passé, mais je ne saisis pas qu'à l'heure actuelle on puisse préférer la cuisinière à gaz à la cuisinière électrique. »

La direction des Services Industriels de la commune de Sion prétend ensuite que la durée maximum d'une cuisinière électrique est de 15 ans, tandis qu'une cuisinière à gaz dure au moins 40 ans; nous ne nous expliquons ces chiffres qu'en admettant que les comparaisons envisagées ont porté sur des appareils

électriques primitifs, datant de l'époque où la cuisine électrique était encore dans l'enfance. Mais on a fait dans la dernière décennie de très grands progrès dans la construction des cuisinières électriques et en particulier des plaques chauffantes pour la cuisson. Les cuisinières électriques et celles à gaz sont faites d'ailleurs des mêmes matières de construction. La seule différence, c'est que les appareils à gaz sont munis de brûleurs et de robinets, les appareils électriques de plaques et d'interrupteurs. Or, les institutions de contrôle de l'association suisse des électriciens prouvent par des essais que les interrupteurs modernes pour appareils électriques de cuisson sont à même de subir sans dommage 200,000 enclenchements et déclenchements successifs, ce qui correspond en service normal à une durée de 30 à 40 ans. Quant aux plaques de chauffe, elles ont, d'après les expériences acquises jusqu'ici, une durée moyenne de 10 ans au moins. D'un autre côté, les cuisinières à gaz sont beaucoup plus exposées à la rouille et leur durée ne saurait être supérieure à celle des cuisinières électriques. Les cuisines équipées à l'électricité demandent moins d'entretien et de nettoyage, un badigeonnage moins fréquent des parois et du plafond, que les cuisines installées au gaz. Les récipients utilisables pour la cuisson à l'électricité sont plus chers, à cause du fond épais, que les ustensiles légers en usage sur le gaz, mais ils sont plus durables et plus solides aussi, les aliments risquent moins de brûler et l'on consomme moins de graisse. Aussi emploie-t-on depuis quelque temps sur le gaz également la batterie de cuisine plus massive qu'autrefois. Le coût d'une cuisinière à gaz à 3 feux, avec four, est de 150 fr., celui d'une cuisinière électrique à 3 plaques, avec four, de 250.— Fr., par exemple dans la région desservie par la Lonza S. A.

Sur la base des données précédentes, en supposant — comme la Direction des Services Industriels de la Commune de Sion — le coût du kilowattheure égale à 7 cts. et le prix du m3 de gaz égale à 30 cts. on obtient la comparaison suivante:

	Electricité	Gaz
	Fr.	Fr.
Consommation annuelle (504 m3 ou 1512 kWh)	105,90	151,20
Intérêts à 5% et amortissement	14,60	8,80
Entretien	2.—	2.—
Location du compteur	6.—	6.—
Total	128,50	168.—

On voit qu'au Valais la cuisine électrique entraîne des frais notablement inférieurs à ceux de la cuisine au gaz.

D'après la Direction des Services Industriels de la Commune de Sion, sur 150 cuisinières électriques existant en 1923 dans cette Ville, 72 seulement fonctionnent encore actuellement. Pendant le même laps de temps on a installé en Suisse 100.000 potagers électriques nouveaux. L'accroissement annuel se monte aujourd'hui à 15-16.000 et s'étend aussi aux villes. A Zurich, on a installé depuis 1928 environ 3.500 cuisinières électriques dans des logements que l'on a renoncé à raccorder au réseau de gaz; à noter que les entrepreneurs étaient absolument libres de choisir le gaz ou l'électricité pour la cuisson; il n'existe aucune prescription des autorités dans ce domaine. Nous avons en Suisse des communes rurales où la population cuit à l'électricité dans plus de 90% des ménages. A l'étranger aussi la cuisine électrique prend une rapide extension. C'est ainsi qu'en Allemagne par exemple, en 1930, on a raccordé environ 18.000 cuisinières électriques aux réseaux. Tout récemment, on a équipé à Berlin une colonie de 900 habitations avec la cuisine électrique. Paris également et ses environs accusent une progression de la cuisine électrique. Or, à tous ces endroits, le gaz est meilleur marché et le courant électrique plus cher que dans le Valais!

Si le nombre des cuisines électriques a diminué à Sion, la capitale du canton suisse le plus riche en forces hydrauliques, où va s'élever la centrale hydro-électrique la plus puissante du pays, c'est sans doute à la Direction des Services Industriels de cette Ville qu'une telle régression est imputable, ce qui ressort d'ailleurs du fait que l'usine à gaz de Sion est secourue financièrement par l'usine électrique.

Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux, Zurich

Le Président: Dr. O. Wettstein. Le Secrétaire: A. Härry.

Société pour la diffusion de l'énergie électrique en Suisse

Le Président: Dr. E. Fehr. Le Secrétaire: A. Burri.

Soigne ta gorge!  
Un gargame sec tous les jours.  
**Gaba**  
fr. 1.50, 1.—



## Le concours national de ski

Fortie participation au concours national de ski pour patrouilles militaires à Zermatt.

Les préparatifs qui se font dans les divisions, troupes de forteresse et brigades de montagne, en vue du concours national suisse pour patrouilles militaires organisé conjointement avec les 26mes courses nationales suisses de ski, à Zermatt, permettent de prévoir une très forte participation.

Il est vrai que le concours militaire de la 1re division, à St-Cergue, n'a malheureusement pas pu avoir lieu, à la fin de la semaine passée, à cause du manque de la neige, ce qui fait qu'on ignore le chiffre exact des participants de cette division. Mais ses nombreuses patrouilles s'entraînent consciencieusement depuis des mois et se sont donné rendez-vous à Zermatt. Dans la 2me division également, tout est mis en œuvre pour les journées de Zermatt. La 3me division a ses célèbres patrouilles de la Br. I. 9, recrutées à Zermatt même et qui auront à cœur de sortir, une fois de plus vainqueurs dans la catégorie lourde, troupes de montagne, puisque la compétition a lieu chez elles. D'autres patrouilles extrêmement fortes seront celles du Bat. inf. mont. 89. Le Rég. Inf. mont. 17 de l'Oberland bernois ne saurait rester en arrière et enverra ses fameuses équipes de Grindelwald, Wengen, Adelboden, Lenk i. S. et Gstaad-Laenen qui ont déjà effectué de si remarquables performances. Le start d'une excellente patrouille de landwehr, fournie par le Bat. inf. mont. 117, augmentera encore l'intérêt de cette belle manifestation. Dans la 4me division (Br. mont. 10 comprise), des résultats réjouissants ont été enregistrés dimanche dernier au Righi, lors des éliminatoires. La plus jeune de nos brigades de montagne (jusqu'à la création de la Br. inf. mont. 5) mettra sur les rangs des patrouilles rapides et résistantes, de Lucerne et d'Engelberg; elles ont de grandes chances de succès. On travaille avec le même acharnement depuis des semaines dans le 3e corps d'armée (divisions 5 et 6 avec Br. inf. mont. 15 et 18) et bien que le concours de ski de la 3me division n'ait pas encore eu lieu, les équipes de St-Gall, d'Appenzell et des Grisons sont prêtes. Enfin, nous ne saurions oublier les troupes de forteresse de St-Maurice, d'Andermatt et d'Airolo, ainsi que le corps des gardes-frontière, qui ont excellemment composé et parfaitement entraîné leurs patrouilles pour Zermatt.

La délégation militaire de l'Association suisse des clubs de ski présentera donc aux courses de Zermatt une sélection magnifique et nombreuse.

La participation internationale aux 26èmes courses nationales suisses de ski à Zermatt

L'Allemagne ne sera pas représentée officiellement aux prochaines courses nationales suisses de ski mais, par contre, le « Deutsche Skiverband » a autorisé Toni Schmid, l'Alpiniste munichois à qui nous devons la première ascension de la formidable paroi nord du Cervin, réussie l'an passé en compagnie de son frère, de prendre part aux courses.

Sans appartenir à la grande classe des « holidays » internationaux que nous avons l'habitude de rencontrer dans certaines compétitions importantes, Toni Schmid appartient néanmoins à une élite de skieurs munichois spécialisés dans les épreuves de descente et de saut. Plusieurs fois déjà, en effet, il s'est assuré de bonnes places dans des concours de saut et il est hors de doute qu'à Zermatt, face à face avec la montagne dont il a triomphé l'une des parois réputée invincible, il ne fasse l'impossible, mû par une force supérieure, pour obtenir un classement honorable.

L'Italie de son côté enverra probablement quelques-uns de ses meilleurs hommes, choisis notamment dans les rangs de ceux qui n'ont pas pu prendre part aux Olympiades de Lake Placid. C'est ainsi que l'on verra Emilio Ramella, de Biella et Giuseppe Zanon, de Viano, qui sont deux skieurs internationaux de grand fond. L'un et l'autre sont capables de se bien classer à l'épreuve de fond et de décrocher encore de bonnes places à la course de descente. Il sera des plus intéressants de voir ces hommes en lutte avec nos meilleurs nationaux.

Les prix pour le concours national de ski pour patrouilles militaires aux 26mes courses nationales suisses de ski à Zermatt

Selon une communication de la délégation militaire de l'Association suisse des clubs de ski, une innovation que l'on ne peut certainement qu'approuver du point de vue sportif comme du point de vue militaire est prévue pour le concours national de ski pour patrouilles militaires de cette année, à Zermatt. En lieu et place des nombreux prix en nature dont la valeur correspondait au rang obtenu par les patrouilles et qui n'avaient pas toujours l'heur de plaire aux gagnants, on ne distribuera cette fois-ci que des plaquettes-souvenir et médailles commémoratives, en plus des prix d'honneur décernés aux vainqueurs (les challenges des diverses catégories). De cette manière, les organisateurs feront mieux ressortir la valeur morale des récompenses, et l'on peut espérer que les concurrents les approuveront. Du reste, il serait particulièrement difficile de trouver, dans les circonstances actuelles, les fonds nécessaires à l'achat des nombreux prix en nature. Toutefois, bien que l'on ait remplacé comme il vient d'être dit, les skis, bâtons, fixations

et objets d'équipement ou d'habillement, il est vivement à désirer que les dons soient nombreux (versement sur compte de chèques postaux VIII-17023).

Les patrouilles gagnantes recevront, en outre les challenges suivants:

Catégorie lourde, troupes de montagne: coupe du C. A. S.

Catégorie lourde, troupe de campagne: coupe de la Société suisse des officiers.

Catégorie légère, troupes de montagne: coupe de la Société suisse des officiers.

Catégorie légère, troupes de campagne: coupe de la Société suisse des sous-officiers.

Catégorie lourde, troupes de landwehr et de landsturm: coupe Dr. A. Wander, Berne.

Catégorie légère, troupes de landwehr et de landsturm: coupe Dr. A. Wander, Berne.



## Chronique Sierroise

### Les Sociétés de Sierre en 1931

(Correspondance particulière)

#### La Société de Développement

La Société de Développement de Sierre groupe les hôteliers, les établissements bancaires, les commerçants, les artisans, les professions libérales et toutes les personnes qui s'intéressent au développement général de Sierre et des environs.

Le travail accompli au cours des dernières années et les efforts de longue haleine déployés pour obtenir certaines améliorations demandent que la chronique dépasse le cadre du dernier exercice.

Dès sa fondation, la société a poursuivi avec méthode le développement touristique de la région de Sierre par la diffusion des brochures qu'elle a éditées en français, en allemand et en anglais. Ces brochures représentent de nombreuses vues de Sierre et des environs, dans une forme artistique, avec un texte choisi de l'écrivain Louis Courthion; une carte de la région avec les buts de promenade; la situation sierroise, sa climatologie, les productions du sol, les mœurs de la population, l'histoire de Sierre et ses conditions d'avenir. Ces brochures sont adressées par le bureau de renseignements de la société à toutes les personnes qui en font la demande.

Son bureau de renseignements, agréé par les C. F. F. comme bureau officiel, renseigne également les intéressés sur les conditions économiques de la région, et a participé à l'enquête de l'Office suisse du tourisme sur les impôts dans toutes les communes formant un centre hôtelier.

La Société de Développement déploie aussi de grands efforts pour apporter des améliorations dans la localité ou dans ses environs immédiats. Elle a fait placer des bancs publics dans de nombreux endroits: Sous-Gérone, lac de Gérone, Glarey, Villa, rue des Ecoles, etc. Elle a provoqué l'amenée du courant électrique au lac de Gérone, à la grande joie des patineurs et des baigneurs, et a contribué avec la Municipalité et les Services Industriels au paiement des frais qui en ont résulté.

Le développement a été le promoteur de la dénomination des rues, avant l'Exposition. Il a participé aussi dans une large part aux travaux pour l'élaboration du plan d'extension du bourg.

La société est intervenue pour obtenir l'installation de W. C. publics, et a obtenu un premier résultat; ce programme se poursuivra d'ailleurs à l'avenir. Elle a organisé un concours de balcons fleuris, et a subsidié la décoration des fontaines publiques.

Son activité n'a pas été moins grande dans le domaine ferroviaire, et Sierre lui doit plusieurs améliorations dans les correspondances dont la région dispose. Puisse la société intervenir à nouveau et obtenir l'arrêt du direct de nuit quittant Lausanne à 23 h. 45.

L'activité déployée durant l'année écoulée est digne des précédentes. La société a édité et tiré à 50.000 exemplaires un papillon-réclame attirant, au coloris vif, au texte court et frappant: Sierre, son climat, ses fruits, ses vins. Sous peu, elle pourra le compléter: sa plage.

Le Développement a collaboré avec le comité de l'Association Sierre-Gérone-Plage, et a contribué financièrement à la création de cette œuvre.

La question du jardin a préoccupé à son tour la société, qui avait depuis longtemps créé un fonds à cet effet; ce fonds atteint aujourd'hui plusieurs milliers de francs. Le comité de la société a eu plusieurs entrevues avec les représentants de la Municipalité, et une réalisation pratique ne manquera de ressortir de ces délibérations.

L'activité de la Société de Développement continue, sans relâche, pour le plus grand bien de la Cité du Soleil. L. P.

#### GLANURES HISTORIQUES

On dit souvent que le suffrage féminin est d'origine récente. Or, d'après un document authentique sur la fondation de la « grande école de Bagnes », il s'exerçait dans cette vallée un mode électoral aussi équitable que celui exercé actuellement par nos compatriotes. Le procès-verbal de ce vote bagnard relate que chaque feu fournissait une voix et que, lorsque le chef de famille était une femme, c'était celle-ci qui prenait part au scrutin.

À Sarreyer où le vote eut lieu, certaine bagnarde montée à mulet jusqu'à l'endroit du vote, fit preuve d'une réelle indépendance de caractère.

En serait-il autrement si les femmes pouvaient voter?

## CANTON DU VALAIS

### La rénovation politique de 1839

(Correspondance particulière)

M. Charles Haegler, qui se penche avec plaisir sur l'histoire du passé, analysait dernièrement et avec beaucoup d'à-propos, l'intéressante étude de M. Bertrand sur les débuts de la Presse valaisanne, étude publiée dans les « Annales valaisannes ».

Echo de l'opinion publique, l'histoire de la Presse est intimement liée à l'histoire du pays. M. Bertrand devait nécessairement faire allusion au mouvement de rénovation politique qui, parti de Sierre en 1820, gagna dès 1833 tout le Bas-Valais.

La Constitution de 1815 était, sous certains rapports, une criante injustice.

Les dizains haut-valaisans, minorité linguistique, détenaient la majorité au sein de la Diète. Le district de Sierre, l'un des plus peuplés, frappé de voir qu'il avait en Diète une représentation égale au dixain le plus faible, demanda un changement dans la représentation. Cette demande était dictée par un sentiment de jalousie à l'égard du dixain de Brigue. Sierre payait des contributions plus fortes que Brigue, et fournissait un plus gros contingent de soldats. Bien que basée sur l'équité, la forme de la réclamation du district de Sierre n'était pas heureuse; il ne fallait pas envisager la question de dixain à dixain; il fallait s'attacher à l'idée simple de la représentation proportionnelle.

La demande de Sierre fut repoussée. Reprise en 1833 par des hommes clairvoyants du Bas-Valais, elle provoqua les événements politiques de 1839, le renversement du régime et l'introduction de la proportionnelle dans la Constitution. Peu s'en fallut que le Valais ne fut divisé en deux cantons.

Deux tendances s'affrontaient. Les districts haut-valaisans, le district de Sierre qui avait fait volte-face, une partie du district d'Hérens et les communes de Bramois, de Grimisuat, de Nendaz, de Val d'Illiez et de Troistorrens voulaient à tout prix maintenir la Constitution de 1815. Le reste du canton se déclarait catégoriquement favorable à une révision.

Faisant allusion à l'attitude des conservateurs bas-valaisans, M. Haegler dit dans son article que la plupart des grandes familles conservatrices bas-valaisannes avaient adhéré à ce mouvement de rénovation politique, et que seul à St-Maurice, le baron de Cocatrix, grand-père actuel, résistait à l'ambiance. Cette déclaration fit hondir le Dr. de Cocatrix, préfet de St-Maurice, qui, dans une mise au point publiée dans le « Nouvelliste », affirme, avec beaucoup de raison d'ailleurs, que son grand-père était partisan de ce mouvement puisqu'il signa le manifeste revendiquant l'égalité des droits politiques en Valais. Son grand-père, ajoute le chef actuel de la politique de St-Maurice, résista dès 1840 à la nouvelle ambiance.

En effet, le baron de Cocatrix devint un des chefs du parti conservateur bas-valaisan qu'il représenta au Conseil d'Etat et c'est devant les fenêtres de son bâtiment que les libéraux de Monthey défilèrent au cri de: « A-bas le Sonderbund, vive la Confédération! » P.

### Chez les conservateurs de Montana

(Corr. part.) Dimanche s'est réuni, à la maison d'école de Randogne, l'assemblée du parti conservateur, pour jeter les bases d'une nouvelle organisation du parti dans la commune.

M. l'avocat Oscar de Chastonay a fait à cette occasion une conférence très applaudie. Le vais essayer en quelques lignes, de vous la résumer.

Il commença par définir le vrai sens du mot « Politique », employé souvent très mal à propos. Faire de la politique, c'est défendre ses idées à chaque occasion, c'est prendre de l'intérêt à la chose publique, c'est, en un mot, travailler continuellement au bien supérieur de la patrie.

Le devoir de chaque citoyen est de faire de la politique, et de se faire représenter par un homme ayant ses idées, et les défendant. Un conservateur n'a pas le droit de voter pour un socialiste sous n'importe quel prétexte, car il trahit sa cause.

L'orateur fait ensuite un parallèle entre les tendances des partis d'ordre et de désordre. Les conservateurs sont religieux, fédéralistes, préconisent l'organisation corporative du travail. Il veut, par des moyens légaux, arriver à une amélioration de la situation sociale.

Les socialistes, au contraire, sont anti-religieux, centralisateurs, ils prêchent la lutte des classes, et ils veulent, grâce à elle, par le chambardement général et la révolution, arriver à la dictature du prolétariat.

Pourquoi les conservateurs sont-ils fédéralistes? Parce que la Suisse est divisée au point de vue religieux, ainsi qu'au point de vue des langues. Elle est formée géographiquement d'une foule de régions ayant un caractère propre (Jura, Alpes, Plateau central). Dans chaque région, les habitants ont des besoins particuliers, que jamais une administration centrale ne pourra satisfaire.

M. de Chastonay conclut sa conférence en faisant ressortir l'intérêt qu'il y a pour les conservateurs de se grouper pour défendre leurs idées. Il indique comment l'on doit s'y prendre pour former dans la commune un groupe compact, dans lequel le socialisme, puissance de désagrégation ne pourra s'infiltrer.

Il nous cite en exemple les communes de Sierre et celles du Bas-Valais, où le parti est organisé d'une façon parfaite. En terminant, il assure le succès du nouveau groupement de Randogne, si les citoyens observent les trois grands principes: de discipline, d'unité, de solidarité.

Deux cents électeurs ont applaudi chaleureusement les paroles du conférencier. Un comité d'initiative a été nommé séance tenante, celui-ci devra présenter un projet de statut, ainsi que les noms des citoyens susceptibles de former les cadres de la nouvelle organisation.

Un verre de vin est ensuite offert et la séance est levée. P.

### AU CLUB VALAISAN DE ZURICH

On nous écrit:

Le samedi 16 janvier, le Club valaisan de Zurich a tenu son assemblée générale au « Zunfthaus zur Schmieden », sous la présidence de M. le Dr. Franz Seiler, président. Fort prospère, notre club compte presque 100 membres et il va sans dire que l'assemblée de samedi était très bien fréquentée.

Elle avait tout d'abord à procéder à quelques modifications des statuts et à adopter un règlement au sujet du fonds de propagande « Pro Wallis » constitué dernièrement par le club, grâce à l'initiative de son distingué président. Les sommes réunies en faveur de ce fonds dépassent les prévisions et le club adresse encore une fois un merci à tous les généreux donateurs.

Dans un exposé attentivement suivi par tous les auditeurs et accueilli par des applaudissements, M. Seiler présenta un rapport sur l'activité du club pendant l'année: conférences, excursions, soirées familiales, etc., toutes les manifestations organisées en 1931 ont parfaitement réussi. En terminant son rapport, M. Seiler ajouta qu'il ne lui serait plus possible d'accepter une nouvelle candidature à la présidence. C'est avec le plus grand regret que l'assemblée prit connaissance de cette détermination et en son nom, M. W. Schmidt adressa à M. Seiler tous les plus vifs remerciements du club pour tout son dévouement.

L'ordre du jour prévoyait également la nomination de l'ensemble du comité. Ensuite de la démission de M. Seiler et de M. Holzer, le nouveau comité se trouve composé comme suit: MM. A. Imhof, président, Otto Gertschen, vice-président, V. Summermatter, D. Julien, H. Taugwald. Si le comité se constitue lui-même, les statuts réservent à l'assemblée la nomination du président et ce fut par acclamations qu'elle appela à la présidence M. A. Imhof, son sympathique vice-président. Sous sa direction, le club valaisan de Zurich va continuer sa carrière si bien commencée.

La partie administrative fut suivie d'une soirée familière fort réussie où les chants et la danse alternèrent jusqu'au matin. Aussi chacun s'est-il donné rendez-vous pour la prochaine réunion de Carnaval qui aura lieu le 6 février.

### QUESTIONS D'HIVER EN ANNIVIERS

(Corr. part.) Le silence est d'or, la parole est d'argent: telle est la devise que j'ai opposée jusqu'ici à tant de vils propos et de cancan tapageurs dont je suis la cible depuis quelque temps, au sein de notre petit village. Mais d'aucuns prenant mon mutisme pour un indice de culpabilité, obligation morale m'est imposée de rectifier et de situer les faits.

Cette fameuse histoire que des correspondants anonymes dans différents journaux ont appelée enlèvement, vilaine farce, etc., n'est autre que le phénomène toujours attrayant de la circulation à prix très réduit; comme conséquence il n'y aura ni condamnation infamante, ni mort d'hydropisie, ni même ruptures de... fiançailles. On en a longuement jasé, on en a fait un perpétuel sujet d'entretien dont la conclusion était invariablement et fatalement, la montagne accouchant d'une souris; on en a parlé dans trois journaux et le soussigné est obligé d'implorer l'hospitalité dans les colonnes d'un quatrième journal pour affirmer bien haut et ferme qu'il n'est pour rien, absolument pour rien dans tout cela et pour formuler le souhait qu'à l'avenir règnent chez nous un peu plus de franchise et de silence. Dys. S.

### LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

On nous prie d'insérer:

Les représentants des Ligues antituberculeuses du Haut-Valais, de Sierre, de Sion et environs, de Martigny et de Monthey, réunies à Sion dernièrement, ont fondé une association des ligues dénommée « Les ligues antituberculeuses valaisannes ». Après avoir pris connaissance du projet d'application de la loi contre la tuberculose qui sera discuté au Grand Conseil, à la prochaine session, une requête a été adressée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour l'octroi de subsides cantonaux importants, nécessaires à rendre la lutte contre la tuberculose efficace. La grande mortalité due à cette maladie dans le canton exige des sacrifices financiers urgents.

Cette loi est très importante pour le Valais, car les résultats de la lutte antituberculeuse seront en proportion des moyens votés et adoptés.

### AVIS AUX MARCHANDS DE BÉTAIL ET BOUCHERS

(Comm.) L'Office vétérinaire cantonal rappelle aux marchands de bétail et aux bouchers que les patentes ne sont valables que pour l'année dans laquelle elles ont été délivrées.

Les intéressés sont donc invités à faire parvenir à l'Office vétérinaire cantonal, à Sion, en vue du renouvellement, et cela avant le 31 janvier 1932, les cartes délivrées en 1931.

## Pour le bien des aveugles

On nous écrit:

Depuis bien des années, tous les cantons suisses, possèdent des Associations spéciales pour le Bien des Aveugles.

Ces Associations poursuivent le triple but suivant:

1. Venir en aide, aux malades menacés de cécité; malades indigents, ne possédant pas les ressources nécessaires pour venir dans un Centre, se faire soigner par un docteur oculiste, et qui arrivent ainsi à la cécité complète.

2. Dans ce cas, leur apprendre un métier leur permettant de gagner honorablement leur vie.

3. Leur apprendre aussi à lire, d'après l'écriture Braille.

Le canton du Valais, seul jusqu'à présent, était resté en arrière de ce mouvement; mais le dernier recensement fédéral, indiquant plus de 100 aveugles dans ce canton, quelques personnes ont décidé de fonder une Association Cantonale Valaisanne pour le Bien des Aveugles (A. C. V. B. A.).

(Cette Association poursuit les mêmes buts que les sus-nommées.)

Le premier Comité est composé comme suit:

M. le Rév. Curé Pont, Président, Sierre; M. le Lt-Colonel Souvairan, Vice-Président, Venthône; M. Ruedin, Directeur du Crédit Sierrois, Caissier, Sierre; M. Cretaz, instituteur, Secrétaire, Sierre.

#### Membres.

M. le Dr. Ducrey François, Sion; M. le Dr. Coquoz, médecin cantonal, Sion; M. le Dr. Wyrer, médecin-chirurgien, Viège; M. le Dr. Zren-Ruffinen, médecin-chirurgien, Loèche-Ville; M. le Dr. Brocard, médecin-oculiste, Sierre; Mme Dr. Clausen, Représentante du « Frauen-Bund » pour le Haut-Valais, Brigue; M. L. Delaloye, médecin-dentiste, Martigny; M. P. de Courten, avocat, Monthey; M. L. Bolli, aveugle valaisan, licencié ès lettres, Bex.

Les Statuts ont été acceptés le 10 janvier 1932, lors de la première séance de ce Comité, en la demeure de M. le Curé Pont.

Outre les buts généraux, ils prévoient quatre sortes de membres:

a) des membres ordinaires, qui versent une cotisation annuelle de Fr. 2.— au minimum;

b) des membres perpétuels, qui font un versement unique de Fr. 25.—;

c) des personnes morales (sociétés), qui s'engagent à un versement annuel, de fr. 10.— au minimum;

d) des membres « bienfaiteurs » qui font un versement unique de Fr. 100.—.

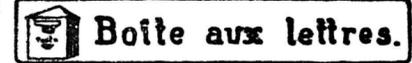
Les personnes charitables, qui désirent faire partie de l'A. C. V. B. A., peuvent s'inscrire pour l'une ou l'autre de ces Classes, auprès de M. Ruedin, Directeur du Crédit Sierrois, sous le titre:

Association Cantonale Valaisanne pour le Bien des Aveugles, Crédit Sierrois, Sierre. Compte de chèques Ilc 123, Sion.

Les personnes menacées ou frappées de cécité, sont priées de s'annoncer, à l'un des membres du Comité, qui transmettra sa demande au Comité Central.

A tous les membres de l'A. C. V. B. A., au nom des Aveugles, un chaleureux merci.

Le Secrétaire: Le Président: Ul. CRETAZ, Inst. Rd Curé PONT



Les articles publiés sous cette rubrique ne sont pas sous la responsabilité des correspondants

### A PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

(Corr. part.) Un correspondant du « Journal et Feuille d'Avis du Valais » qui signe L. P. (Léon P.) avance au sujet de la Société de Jeunesse Catholique de Sierre, des allégations où la sottise n'a d'égal que la mauvaise foi.

M. Léon P. prétend d'une part que le prêtre ne doit être présent ni aux séances du Comité ni aux réunions de la Société, et admet d'autre part que la société soit sous la direction et la surveillance de l'autorité paroissiale. Il ne dit pas comment diriger en restant à l'écart. Depuis St-Antoine avec une baguette et une longue-vue? Voilà pour la bêtise.

Léon P. invoque le prétendu témoignage du Rd Père Dorsaz qui aurait critiqué les statuts et la présence du clergé dans la Société. Ici c'est le mensonge, car voici une lettre du Rd Père Dorsaz que nous sommes autorisé à publier.

Chatel St-Denis, le 17 I 32.

Cher Monsieur le Curé,

« Je ne répondrai pas au jeune homme qui, dans la « Feuille d'Avis du Valais » cherche à nous mettre en contradiction l'un avec l'autre. Il y a certaines gamineries inspirées par de tout petits motifs qu'on ne s'abaisse pas à relever. Les jeunes gens de la Victoria connaissent ma pensée qui est celle du Pape relativement à leurs rapports avec leur curé et l'autorité ecclésiastique en général. Ils auront fait eux-mêmes bonne justice des inepties qu'on a eu l'impertinence de m'attribuer. Agréez, etc.

signé: A. Dorsaz.

Au reste le correspondant du « Journal et Feuille d'Avis du Valais » n'est pas membre de l'Association des jeunes gens, ni invité aux réunions; peu lui importe ce que fait ou ne fait pas le Directeur.

M. Léon P., la Société de Jeunesse Catholique de Sierre n'a que faire de votre sollicitude; gardez la pour vous-même afin de ne plus vous compromettre et ne plus vous couvrir de ridicule. A.

UN GARDIEN BLESSÉ

On a conduit à l'hôpital de Martigny le sympathique gardien de la cabane de Saleinaz, M. Droz Maurice, qui s'est gravement blessé dans les circonstances suivantes: Descendant en traineau le chemin très raide et verglassé qui conduit de Praz-de-Fort à Isert, il ne put, un moment donné, maîtriser son véhicule qui s'écrasa contre une palissade. Sous la violence du choc, il eut le nez presque arraché et une partie du visage affreusement contusionnée ou déchirée. Après le premier étourdissement, il parvint à rentrer chez lui par ses propres moyens; il n'avertit pas ses voisins et se mit au lit. Mais on ne tarda pas à relever les traces de sang et à découvrir le pauvre homme auprès duquel on manda immédiatement le médecin. On espère que le blessé pourra se tirer d'affaire rapidement, mais il l'a échappé belle.

TERRIBLE ACCIDENT A GAMSEN

Lundi vers 1 heure de l'après-midi, un terrible accident s'est produit dans la région de Gamsen.

Trois hommes s'étaient rendus à la forêt pour des coupes de bois. Le terrain était gelé et recouvert d'une mince couche de neige. Le jeune Henri Bieler, âgé de 21 ans, glissa le long de la pente. Ses collègues crurent qu'il pouvait s'arrêter. Hélas! ce ne fut pas le cas. Le jeune Bieler, arrivé à un endroit où le rocher est à pic, poussa un cri et fut précipité dans l'abîme. On le trouva inanimé au pied de la paroi de rocher. Transporté à l'hôpital, il mourut quelques instants après.

Le jeune Bieler était un jeune homme modèle. Travailleur et sérieux, il faisait le bonheur de ses parents.

LE FESTIVAL CONSERVATEUR DE NENDAZ

Voici la composition des comités pour le prochain festival conservateur de mai prochain, à Nendaz:

Comité de direction: MM. Fournier Francis, président; Lathion Alfred, Bornet Dionys.

Comité des finances et vivres: MM. Michelet Cyrille, prés.; Glassey Marcelin, Fournier Francis, Fournier Victor, Mariéthoz Lucien.

Comité de réception: MM. Fournier Francis, prés.; Délèze Séraphin, Mariéthoz Célestin, Bornet Dionys.

Comité d'emplacement: MM. Lathion Alfred, prés.; Fournier François; Glassey Marcelin.

Comité d'embellissement: MM. Michelet Maurice, Délèze Candide.

Comité de presse: MM. Mariéthoz Célestin, prés.; Michelet Mce, Fournier Dionys, Fournier Victor.

Comité de jeux et divertissements: MM. Délèze Candide, prés.; Lathion Jules, Fournier Louis, Fournier Eugène.

4me CONCOURS DE SKI DU VALAIS ROMAND

(Comm.) La jeune et prospère Association des clubs de ski du Valais romand (ACSVR), présidée par M. Edm. Troillet, avocat à Bagnes, groupe actuellement les clubs de skieurs de Vercorin, Montana-Vermala, Martigny, Bagnes, Verbier, Orsières, Ferret, Champex, Finhaut-Trient et Daviaz. Après ses concours annuels de 1929 à Morgins, 1930 à Montana Vermala et 1931 à Finhaut, elle a chargé le Ski-Club de Champex d'organiser celui de 1932 dont la date a été fixée aux 6 et 7 février prochain.

Un comité d'organisation, présidé par l'infatigable et dévoué président du Ski-Club Champex, M. Jules Meillard, hôtelier, travaille depuis plusieurs semaines déjà à la préparation et à la réussite de cette rencontre pacifique et amicale des skieurs du Valais romand.

Pour qui connaît le site incomparable de Champex, le calme et la beauté des pâturages de l'Arpetta ainsi que la splendeur hivernale de cette région, favorisée du pays valaisan, il ne fait aucun doute que le concours des 6 et 7 février, sur lequel nous reviendrons, ne le cédera en rien à ceux qui l'ont précédé, pour autant que la bonne, la blanche, la poudreuse neige veuille bien, à brève échéance, faire une sérieuse apparition.

Le Comité de Presse.

Après l'agression d'Erde

Mort de la victime. Une double arrestation.

(Inf. part.) Nous avons brièvement relaté dans le dernier numéro la lâche agression dont fut victime à Erde, un vieillard de 65 ans: M. Joseph Udry. Voici de nouveaux détails sur ce malheureux drame:

Le jour de la fête paroissiale, une jeune fille se promenait avec un jeune homme d'Ardon, quand elle fut accostée et frappée par un individu nommé Sauthier. Les frères Udry s'interposèrent pour empêcher des incidents plus vifs et la jeune fille se réfugia chez son oncle. Celui-ci tenta de rétablir l'ordre, puis il rentra chez lui. C'est là qu'on le trouva assommé, piétiné, le crâne ouvert. Conduit dans une clinique de Sion, il y mourut des suites de ses blessures.

Une enquête est ouverte au sujet de cette affaire et l'on a procédé à l'arrestation des nommés Sauthier, les deux frères du rédacteur du « Courrier de Sion ».

RETOUR DE MISSION

L'année qui suit une mission, un ou deux pères missionnaires viennent dans la paroisse de Martigny et donnent pendant 8 jours, ce qu'on appelle le « retour de mission ». C'est ainsi que la paroisse de Martigny vient de bénéficier des exercices de « retour » que les Pères Rust et Araud ont dirigé la semaine dernière et qui se sont terminés dimanche aux vêpres.

SUR LA LIGNE MARTIGNY-CHATELARD

Des blocs de pierre détachés par les travaux de construction de la nouvelle route de Salvan sont tombés sur la voie du Martigny-Châtellard, au-dessus de Vernayaz, et ont interrompu la circulation qui, pour la première fois, se faisait pendant l'hiver.

Une conférence a eu lieu avec les ingénieurs de l'Etat. Il est question de suspendre momentanément la construction de la route afin de permettre la reprise de la circulation du chemin de fer.

L'ASSURANCE-INCENDIE EN VALAIS

Dans des pourparlers avec l'Etat du Valais au sujet de l'assurance obligatoire, les compagnies avaient présenté un projet pour les taxes qui seraient appliqués par elles si l'on choisissait l'assurance par les compagnies au lieu de l'assurance par l'Etat. Elles ont déclaré qu'elles maintiendraient ces taxes mêmes si l'assurance obligatoire était repoussée par les électeurs. Elles ont tenu parole. Les taxes sont entrées en vigueur pour toutes les nouvelles assurances contractées depuis le 1er janvier 1932. Ces taxes sont, d'une manière générale, inférieures à ceux pratiqués jusqu'ici.

Au Lux Sonore

Réalisé sous le signe de la belle humeur, « Mon cœur et ses Millions » réunit toutes les qualités d'une comédie mondaine amusante, parfois même burlesque, à celles du film de grandes aventures criminelles, auxquelles est mêlée une bande d'agresseurs en habit, pratiquant tous les sports de ces messieurs de la pègre, vols, escroquerie, chantages, etc.

Grigton, le héros de cette comédie originale, au dialogue incisif attachant et plein d'esprit se trouve, à la suite d'aventures qui donnent lieu à des scènes d'une extrême gaité, en butte aux yankineries de ces fripouilles, mais en bon yankée placide, il déjoue leurs projets, se rit de leur déconvenue et... enlève la sœur de l'un d'eux, dont il est follement épris.

DANS LES SOCIÉTÉS

Gym Hommes. La Société Gym Hommes aura sa répétition au local habituel, demain jeudi 21 janvier, à 20 h. 30.

Chronique Locale.

LES BOUCHERS ET LES PRIX DE LA VIANDE

L'entrefilet que nous avons publié sur les prix de la viande, à Sion, eut un certain retentissement.

Sans vouloir ouvrir une polémique à ce sujet, les bouchers nous ont exposé leur point de vue:

Tout d'abord, durant ces derniers mois, ils ont baissé leurs prix d'environ 20 centimes pour le kilo de bœuf et 50 centimes pour le porc. Le veau se vend en Valais meilleur marché qu'ailleurs.

Les bouchers subissent aussi la crise. C'est ainsi qu'une formidable baisse est survenue sur les cuirs et les graisses, grâce à la concurrence de la Russie. On est obligé d'écouler à très bas prix cette marchandise.

Le kilo de graisse qui se vendait jadis 1 fr. 20, se prend à 45 centimes.

Les cuirs ont baissé dans les proportions de 3 francs à 85 centimes et de 1 fr. 30 à 30 centimes.

Si l'on ajoute à cela les frais généraux considérables pour un commerce de boucherie, les impôts élevés, les patentes, les salaires, les taxes d'abatage, on comprend que les bouchers aient aussi leurs soucis.

Ils ne pourraient baisser leurs prix que si les paysans baissaient les leurs. Or, le campagnard ne peut consentir un pareil sacrifice à l'époque actuelle. Il est lui-même atteint trop rudement par la crise.

Les bouchers de Sion estiment que les taxes d'abatage sont trop fortes. Ils paient 10 francs par tête de gros bétail et 8, 6, 3 et 1 fr. 50 pour les autres.

Dernièrement, les abattoirs de Lausanne ont diminué ces taxes, peut-être y aurait-il possibilité pour Sion d'atténuer les siennes. La clientèle en bénéficierait la première.

Pour l'instant, il ne faut donc pas s'attendre à voir baisser le prix de la viande. Il n'en est pas question.

Il nous est apparu que l'union ne régnait pas précisément parmi les bouchers, et que les prix pouvaient varier de l'un à l'autre, et suivant le jeu de la concurrence. Il n'y a pas de prix affichés, et par conséquent, les clients ne sont jamais très au courant de la physionomie du marché. Mais comment empêcher cela quand les bouchers obtiennent leur bétail à des prix différents, et font supporter à leurs clients les conséquences de leurs achats, bons ou mauvais?

C'est un problème assez complexe et délicat. Pourra-t-on jamais le résoudre?

LES JOLIES COQUILLES

Nous avons, parfois, pris un malin plaisir à relever les coquilles qui déparaient les articles de nos confrères.

Pourquoi serions-nous plus indulgent à notre égard?

Dans notre article intitulé « Un dur métier » nous avons laissé passer cette phrase amusante:

« Les réussites du cinéma parlant se comptent sur les dix doigts de la main. »

Avec un tel nombre de doigts, on peut bien se payer le luxe de s'en mettre un parfois dans l'œil.

BAL DU CLUB DE NATATION

Le bal organisé par la Société de la piscine et le Club de natation aura lieu le jeudi gras 4 février, à l'Hôtel de la Paix. Comme ces années précédentes, un concours de travestis et concours de danses agrémenteront la soirée.

CONFERENCE

Le révérend Père Hénusse, l'éminent prédicateur belge, bien connu du public séduisant, donnera une conférence à l'Hôtel de la Paix, le mercredi 28 janvier 1932, à 20 h. 30. Le sujet sera indiqué ultérieurement. Les places seront numérotées et les billets seront mis en location au magasin Gudit, à Sion.

LA DOYENNE DE SION N'EST PLUS

Lundi après-midi, vers les cinq heures, Mme Agathe Dalpiaz s'est doucement éteinte, à Sion, à l'âge de 99 ans.

Doyenne de la ville, elle y vécut depuis sa jeunesse et se souvenait, jusqu'à ses derniers jours, des événements passés. Elle parlait du Sonderbund et des luttes d'antan à ceux qui recueillaient ses confidences, car elle avait gardé sa mémoire intacte.

Née le 5 février 1833 à Lax dans le Haut-Valais, c'est à Sion qu'elle épousa un mineur tyrolien qu'elle avait connu à la fabrique de munitions. Elle eut quatre enfants qu'elle éleva dans un bon esprit chrétien.

Mme Dalpiaz, née Imoberdorf, était la grand-mère du garde-chasse Dalpiaz. Une de ses sœurs vit encore à Ergisch et doit avoir plus de 90 ans.

C'est avant Noël que Mme Dalpiaz fut surprise par un coup de froid. Dès lors, elle s'affaiblit rapidement et mourut sans souffrances.

Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

† Mme EMILE CLAPASSON

Rarement on ne vit à un ensevelissement autant de monde qu'à celui de Mme Clapasson, qui eut lieu dimanche. Toute la population séduisoise prit part à l'immense chagrin de M. Clapasson et de sa nombreuse famille si cruellement éprouvée par la mort d'une épouse et d'une mère chérie.

Fille de M. Joseph Délitroz, à la Muraz, la défunte avait reçu, dans le sein de sa famille, une excellente éducation, et en sa qualité de fille aimée, elle avait dès sa jeunesse aidé ses parents à élever ses nombreux frères et sœurs. Dans le foyer heureux qu'elle fonda avec M. Clapasson, elle apporta ces mêmes qualités de cœur et d'esprit, ce sentiment du devoir dont elle donna toute sa vie un si bel exemple.

Dieu lui avait donné la bénédiction d'avoir 12 enfants. Elle les éleva dans des sentiments chrétiens, d'honnêteté et de loyauté.

Quel fut le voisin, l'ami, ou le visiteur qui ne fut pas ému en voyant l'union, la paix et l'amour qui régnaient dans sa famille. Tous, époux et enfants, vénéraient la défunte et l'entouraient de la plus tendre affection.

Dieu l'a rappelée à Lui après une longue maladie supportée vaillamment et avec résignation. Des demeures célestes, Mme Clapasson continuera à veiller sur sa belle et nombreuse famille.

Que M. Clapasson reçoive ici l'expression de notre très vive sympathie.

UN VIEILLARD TOMBE DANS UNE VIGNE

Un vieillard d'Ayent, M. François Morard, est tombé du haut d'un mur dans une vigne, alors qu'il longeait le « bisse » de Clavoz sur Sion pour rentrer chez lui. Cette chute de huit mètres lui a occasionné une lésion grave de la colonne vertébrale et on ne peut se prononcer sur les suites possibles de cet accident. C'est un citoyen séduisois, M. Joseph Reichenbach, qui, se promenant dans ces parages, entendit les gémissements du blessé et se porta à son secours en provoquant l'intervention du médecin et d'aides de bonne volonté.



La famille Dalpiaz ainsi que les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame Agathe DALPIAZ

survenu à l'âge de 99 ans.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 21 janvier, à 10 h.

P. P. E.

Capitole Sonore

Jeudi 21, Vendredi 22, Samedi 23, Dimanche 24, soirées à 20 h. 30  
Dimanche 24 janvier, matinée à 14 h. 30

Sur la Scène:

Un technicien du bruit pour les films sonores

Le Comte Cutelli

Le Roi du Microphone à Hollywood

Le comte Cutelli que tout le monde verra voir et entendre, se fera un plaisir de vous expliquer comment se font à Hollywood les sons des Mickey ainsi que tous les bruits des films sonores.

Sur l'Ecran:

Un avocat peut-il mentir devant les juges pour sauver celle qu'il aime? — Tel est le passionnant problème que pose

Le Défenseur

100% parlant français, avec Louise Lagrange, Marcel Vibert et Maxudian.

Un terrible conflit de sentiments agite le cœur de Renée Pernois, l'héroïne de ce beau drame... Laissera-t-elle condamner son beau-fils innocent?

Location ouverte dès ce jour

Magasin R. NICOLAS, Electricité, SION — — — — — Tél. 3.90

Sion - Hôtel de la Paix et Poste  
Samedi 23 janvier, à 20 heures 45

Grand Concert

donné par

L'Harmonie Municipale

Entrée fr. 2.20.

B A L



Je viens de recevoir quelques superbes

mules et mulets

de 4 à 5 ans. Même adresse, encore quelques mulets, chevaux et ânes de boucherie. PIERRE COTTAGNOUD, VETROZ et SION, écurie vétérinaire Favre, tel. 20.

Cause de transformation à vendre un PRESOIR

système genre américain sur granit en très bon état, doubles chaînes en chêne. Serait vendable avec ou sans le bassin granit. Bas prix. Réelle occasion pour propriétaire vigneron. S'adresser: Café Varone, Pont de la Morgé.

A louer, au Grand-Pont un

appartement

de 4 pièces, confort moderne. S'adresser sous P. 1114 S., Publicitas, Sion.

	Le Kg.
Cabillaud français	2.40
Colin blanc	4.20
Filets de Dovades	2.80
Oeufs du jour, la dz.	2.80

de SÉPIBUS Frères

SION 5%

On cherche

à acheter aux environs immédiats de la ville, terrain ou petite vigne de 200 toises. Adresser offres avec prix sous chiffres S 152 R au bureau du journal.

On cherche d'occasion un

coiffe-fort

S'adr.: bureau du journal.

«AU GOURMET»

Grand-Pont, Sion

Vendredi, poisson frais de la mer

Escargots, préparation journalière, à 0.75 la dz. Oeufs frais à 2 fr. la dz. Oeufs garantis pour la coque

Thon ouvert	
Saucissons	
Saucisses au foie	
Jambon	
Viande salée	
Salamis	
Foie gras du Périgord	

CRESCENTINO FRÈRES.



A LOUER

2 chambres meublées avec chauffage central. S'adr.: bureau du journal.

Offre exceptionnelle

	le kg. fr.
Salami extra Colombo	6.—
Salami Colombo	5.50
Salami de Milan	5.—
Viande sèche de bœuf 7.—	
Salametti extra	5.20
Mortadelle de Bologne extra	4.—
Salami de tête de porc	3.30
Saucisses à la Monzese	3.30
Codigotti à la vanille	3.30
Mortadelle de foie	3.30
Saucisses Tessinoises 1re qual.	2.50
Saucisses Tessinoises 2me qual.	1.—
Lard maigre	3.50
Lard Tessinois	2.—
Graisse crue de bœuf	0.70
Graisse crue de porc	2.—
Graisse cuite	1.—
Jambons crus, 2-3 kg. 6.—	
Viande de chèvre	2.—
Pour 1 chèvre entière	1.80
Marchandises franco Locarno	
Gius. COLOMBO, Locarno-Tél. 3.22	
Muralto	
TIMBRES CAOUTCHOUC	
S'adr.: bureau du journal.	

Favorisez les maisons qui insèrent dans notre organe

Tuteurs - Echallas kyanisés

Dr. Henry WUILLOUD, ing. agr. :: :: DIOLLY-SION

Métral cherche à travailler des vignes aux environs de Sion. S'adresser aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

Sommelière est demandée par bon café de la place. S'adr.: bureau du journal.

Je cherche un bon domestique de campagne sachant traire et faucher. S'adr. au bureau du journal.

Grande Boucherie Roup 36 bis, Rue de Carouge GENEVE

Bouilli 1.80 le kg. Rôti 2.20 le kg. Graisse rogn. 1.- le kg. Téléphone 42.059 contre remboursement.

PERDU en ville de Sion, un braccet or (gournette). Prière de le rapporter contre récompense à A. Schmid, Epicerie Décaillet, Sion.

A VENDRE à Muraz d'en bas une remise attenante à la maison de M. Jos. Egg. S'adresser par écrit à M. Jean Quinodaz, avocat, Sion.

On cherche à louer pour date à convenir

appartement de 4 chambres, cuisine et dépendances. Offres détaillées avec prix sous chiffres R. 79 au bureau du journal.

On cherche à louer appartement de 2-3 chambres, cuisine. S'adresser aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

On cherche à louer à Sion pour le 1er mai, aux environs immédiats de la ville, un appartement de 4-5 pièces, tout confort si possible avec jouissance d'un petit jardin. Faire offres sous chiffres H. D. O. 1400 au bureau du journal.

HOTEL DU MIDI, SION 2 belles

Chambres à louer On prendrait des pensionnaires PRIX MODÉRÉS

A VENDRE du Suif de rognon Exp. par poste, colis de 5-10 kg. à fr. 1.- le kg. Boucherie Venetz, St-Léonard.

A louer, place du Midi, belle chambre meublée indépendante. S'adresser au Café de l'Avenue, Sion.

A louer 2 chambres meublées ensoleillées. S'adr.: Epicerie Zoni, Sion.

Pâtisserie A vendre d'occasion, pr cause décès et cessation de commerce, un four pâtisserie transportable, ayant servi 1 année, état de neuf, 2 chambres de cuisson, chauffage indirect, tous combustibles. Marche parfaite. Adresser offres sous OF. 6774 V. à Grell Füssli-Annonces, Martigny.

VIANDE DESOSSÉE pour charcuterie de particuliers, fr. 1.60 le kilo. Boyaux droits, le mètre 35 cts. Expéditions. Demi-port payé.

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE Louve 7, LAUSANNE H. Verrey

Echelas Tuteurs sapin/épicea écorcés à blanc et pointus brut, cyanisés ou créosotés. Demandez prix franco en spécifiant dimensions et quantités. Emile Maurer, bois, Schiltach, Allemagne.

Viande hachée expédiée à fr. 1.50 le kg., 1/2 port payé CHEVALINE SION 28, rue du Rhône

Star La meilleure lame pour barbe dure 6 lames à fr. 2.75 y compris un appareil GRATIS chez U. LEVAT COUTELLERIE SION

Echelas Tuteurs sapin/épicea écorcés à blanc et pointus brut, cyanisés ou créosotés. Demandez prix franco en spécifiant dimensions et quantités. Emile Maurer, bois, Schiltach, Allemagne.

Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus et la Sainte Face LIBRAIRIE C. MUSSLER, SION

SULFATE DE CUIVRE 99/100% la plus haute pureté Neige Cristaux Les analyses officielles font constater que le sulfate de cuivre « CUPRA » est le plus pur actuellement sur le marché. Prix avantageux Livraisons soignées VENTES: chez toutes les Sociétés d'Agriculture, et nos dépositaires régionaux, soit: MM. ALFRED VEUTHEY, MARTIGNY JOSEPH CRITTIN, CHAMOSON SOCIÉTÉ DES PRODUITS CUPRIQUES S.A. Renens

A vendre ou à louer à Monthey grands locaux industriels de 630 m2 et place attenante, en bordure voie C. F. F., à proximité de la gare. Force hydraulique installée de 15 HP. Force électrique à disposition pour environ 120 HP. Convientrait pour tout genre d'industrie. S'adresser à GIOVANOLA FRÈRES, MONTHÉY.

RUBAG Matériel d'entreprise ZURICH Vagoneaux - Voies Décauville Bétonnières Oméga Concasseurs Klemann Compresseurs Spiros Représenté en Valais par Ad. BUSER Martigny Téléphone 267 Matériaux de construction

En cas de décès S'adresser en toute confiance à Oscar MARIÉTHOD Rue du Rhône - SION - Téléphone permanent 181 Représentant dépositaire de: A. MURITH - S. A. POMPES FUNÈRES CATHOLIQUES DE GENÈVE Cercueils et couronnes de tous genres et de tous prix Fourgon - Automobile Se charge de toutes formalités pour transports à destination de n'importe quelle localité

BREVETS D'INVENTION J.-D. PAHUD, Ingénieur-Conseil LAUSANNE Lion d'Or, 4 Tél. 25.148

LES PROFESSIONS ORIGINALES

Un „technicien du bruit“ pour films sonores: le comte Gaetano Cutelli

Notre bonne fortune nous a permis de rencontrer celui qui porte, à Hollywood, le titre flatteur de « roi du bruit »: le comte Gaetano Cutelli.

Le comte Cutelli, issu d'une vieille famille noble de la Sicile, a débuté dans la vie comme agent de tourisme dans l'île enchantée. Puis il prit part à la conquête de Tripoli et fit la grande guerre en qualité d'officier de marine. Après l'armistice, il débuta à Palerme dans un théâtre de vaudeville, mais, passionné de cinéma, il quitta bientôt l'Italie et se rendit à New-York où il devint acteur de cinéma.

Champ d'études

Il écrivit cinq scénarios, entre autres celui de «Vitus» dont il dirigea la réalisation. Engagé à Hollywood, il arriva dans la cité de la caméra au moment où l'industrie cinématographique subissait un temps d'arrêt alors qu'on se posait la question de savoir s'il fallait choisir entre le film muet et le film sonore. Cutelli, pendant cette période d'attente, exerça ses talents dans un studio de radio-phonie et c'est là que vint le chercher M. Kelly, le manager de Gloria Swanson. M. Kelly ayant entendu dans son appareil les imitations du comte Cutelli et notamment

celle de la voix d'un petit enfant, l'enleva au microphone et se l'attacha. Dès lors, le comte Cutelli comprit qu'une route nouvelle s'ouvrait devant lui, plus riche, plus large, plus glorieuse et il se lança résolument dans l'étude de l'imitation de tous les bruits susceptibles d'être réclamés par les films sonores.

Dans ce but, il acheta un petit appareil de synchronisation et il se mit à travailler chez lui puis au dehors, dans la montagne, dans la campagne, dans la ville, enregistrant tous les bruits que peuvent produire la nature solitaire, la foule des humains ou les animaux domestiques et sauvages.

Au cours de ces études, le comte Cutelli eut nombre d'aventures pittoresques. Ainsi, lorsqu'il voulut étudier le hurlement du loup de prairie, du « coyote », ce petit carnassier qui hante les solitudes du Far-West, il se rendit dans les parties les plus désertes de la vallée de la Mort, en Californie, ainsi que dans les montagnes du Texas pour étudier le cri du lion de montagne. Il partit dans sa petite voiture et seul, dans le désert, ayant posé à quelque distance des appâts sous forme de volaille morte, il attendit. Un bruit singulier l'inquiéta, un bruit qui ressemblait à celui que fait du papier froissé. Il alluma sa lampe

de poche et distingua, sur le sol, près de sa voiture, plusieurs serpents à sonnette, hôtes familiers et dangereux de ces régions.

Dans les montagnes du Texas, il tomba, par le plus grand des hasards, sur des filons aurifères et aujourd'hui, notre « bruiteur » est propriétaire de plusieurs « claims ». Ses études sur le bruit permirent au comte Cutelli de définir et d'imiter plus de deux mille bruits divers dont un grand nombre peuvent être reproduits avec la bouche.

Projection et enregistrement

La technique des bruits, dans un film, a été exactement formulée, grâce surtout aux travaux de Cutelli. Quand on prépare un film sonore, on tourne tout d'abord les divers sujets selon la méthode muette. Ainsi, veut-on montrer une automobile en marche, on photographie premièrement l'auto; puis, dans la chambre se synchronisation appelée « doubling's room », on projette la photographie en même temps qu'on produit le bruit du moteur et du roulement de la voiture.

Parmi les bruits les plus difficiles à réaliser, il faut compter ceux d'un ouragan dans la montagne ou sur la mer. Ces bruits, Cutelli les produit avec la bouche et ils sont simplement amplifiés. Le « bruiteur » produit de la même façon les pétarades d'un moteur d'avion et on peut distinguer, dans cette sorte de bruit, le ronronnement d'un avion à un, deux ou trois moteurs, de même qu'on peut différencier le bruit d'un avion de tourisme, d'un avion de chasse, d'un avion de bombardement, etc. Le « bruiteur » se sert d'un instrument appelé « vibromètre » avec lequel il parvient à conserver à la parole sa clarté malgré les bruits de machines enregistrés en

même temps.

On comprendra plus aisément ce qui précède en étudiant, par exemple, le langage de deux personnes faisant une promenade à cheval. Après avoir enregistré la conversation des deux partenaires, on projette l'image des chevaux dans la chambre de synchronisation, et le « bruiteur » imite le bruit des pas des chevaux d'après les mouvements des animaux.

Dans les films où paraissent des cow-boys et où, par conséquent, il y a de nombreux chevaux, un photographe le cheval formant gros plan puis, dans la chambre de synchronisation, le « bruiteur » imite les pas de ce cheval en même temps qu'une batterie de fil isolant se démeine sur une table garnie de linoléum.

Mary Pickford a récemment tourné un film «For ever yours», pour «United Artists». Dans ce film, elle est une jeune mère consolant son enfant qui pleure. On ne peut faire pleurer un petit enfant sur commande. Alors intervient le « bruiteur ». La mère parle et le « bruiteur » imite, avec la bouche, les plaintes et les cris d'un enfant.

Multiples imitations

Dans les films tournés sur des sous-marins, on ne peut employer des appareils d'enregistrement sonore par manque de place et à cause du danger; c'est pourquoi on produit tous les bruits de la machinerie en chambre de synchronisation; c'est ce qu'on a fait pour le film «Vingt mille lieues sous les mers» qui va bientôt arriver en Europe. On utilise la même technique pour des films spéciaux tels que «L'homme sans femme», pour le chien dans «Parade d'amour», pour la gre-

nouille chantant une sérénade dans «Mickey» et autres dessins animés.

Le comte Cutelli a réalisé ce tour de force d'imiter en même temps les vagissements d'un nouveau-né et les hurlements d'un coyote, dans «Birth of Nations», de W. Glift.

Depuis huit ans, le comte italien qui se trouve en compagnie, à Hollywood, avec de nombreux membres des vieilles aristocraties européennes, s'est acquis une réputation et une autorité dans la technique du bruit qui l'ont fait rechercher par les principaux producteurs; mais malgré des offres alléchantes, il a toujours refusé d'aliéner sa liberté au profit exclusif d'une grande firme et il partage son activité entre les divers studios d'Hollywood, «M. G. M.», «Fox», «United Artists», «Pathé», «Samuel Goldwyn», «Disney», «Paramount», «Columbia», «Fox News», «Paramount News», «Radio», etc. Et croyez bien que ce n'est pas là une sinécure.

Georges Verdène.

(« Tribune de Genève »)

UNION COOPÉRATIVE IMMOBILIÈRE SON BUT: Achat d'immeubles en Suisse SÉCURITÉ: l'U.C.I. s'interdit toute spéculation AVANTAGES: Parts de 200 frs. Tirés de 1000 et 5000 frs. facilement transmissibles, Rapport 5 1/2 à 6% Souscriptions et renseignements, Siège social: 6, Rue Petitot, GENEVE

On souscrit dans toutes les banques

S'ils connaissaient leur Bonheur!... PAR JULES PRAVIEUX

Elle ne va pas le faire frire, son farinier: elle le trouve bien trop beau! Mais non, mais non, ça ne s'épouse pas, un meunier, ou plutôt, si, ça s'épouse, ça ne s'aime pas!... Allons, allons, on vous le rendra, votre sac à farines, raccommodé et en assez bon état, adorable enfant!... Donc, primo, j'ai vu une jolie fille. Secundo, je m'en vais signer une ordonnance de mise en liberté provisoire du prévenu, articles 113 et suivants du Code d'instruction criminelle, ce qui réjouira cette délicieuse enfant et me sera certainement agréable à moi-même. Ehi on n'a pas tous les jours une occasion comme celle-là de se faire plaisir!

Puis, ce qui était chez lui signe d'intime contentement, M. Ardilly-Duport, de sa main fine et longue, se mit à tapoter sa barbe de flamme, par touches légères, rapides, comme s'il eût craint de s'y brûler les doigts.

Le juge d'instruction signa l'ordonnance, puis rangeant ses papiers, déclara:

— Sur ce, monsieur Fontan, je vous quitte. Le train pour Paris part dans une heure. Je ne voudrais pas le manquer. Je ne rentrerai que lundi. J'ai un programme chargé, des tas d'affaires et je dois passer à la Chancellerie.

Le vénérable Fontan n'y croyait guère, à la nécessité de ces voyages à Paris trop souvent répétés, ni encore moins au passage à la Chancellerie; quand le fils du grand électeur Ardilly-Duport avait quelque chose à dire à quelqu'un du ministère de la Justice, ministre ou directeur du personnel, il avait trois sénateurs et plusieurs députés pour faire ses commissions.

Et tandis que le plus beau des juges du ressort quittait la pièce en se gantant, M. Fontan continuait, de sa plume lasse, à labourer l'après papier.

Le lendemain, M. Randon recevait de M. Charvin, l'avocat d'Emile Lefresne, une lettre lui annonçant que son client était, le jour même, mis en liberté provisoire, sans caution: « C'est extraordinaire, s'écria l'ancien professeur, le premier moment de surprise passé, où j'ai échoué, Berthe Vallerin a réussi. Il n'y a pas à dire, ce sont les femmes qui mènent le monde. » Il ajouta, après une pause: « C'est peut-être pour cela qu'il va si mal », mais ce n'était là qu'une habitude d'esprit, qu'une concession forcée à certaines idées qui lui avaient été familières sur l'infériorité de la femme et qu'il se sentait de plus en plus forcé à abandonner; c'était sans conviction qu'il ironisait maintenant sur ce sujet. Pas un instant, il ne songea à se plaindre de

l'influence, de plus en plus prépondérante, que prenaient sur ses pensées Mme Pardolles et Berthe Vallerin et à regretter l'abandon qu'il faisait en leur faveur d'une part de son indépendance d'esprit.

Emile Lefresne était en liberté provisoire; ce n'était là qu'une mesure gracieuse qui ne préjudicait en rien du résultat final de l'instruction. M. Randon ne l'ignorait pas et, obstinément, il se demandait: « Qu'advient-il? » Décidément, le « feuilleton » marchait à sa conclusion avec une désespérante lenteur. Ce roman qu'il voyait vivre sous ses yeux, M. Randon, afin de calmer ses impatiences, songea à l'écrire pour ses contemporains et pour la postérité. Un instant, il sourit à cette idée, puis l'écarta: « Bahl » dit-il si j'en faisais un livre, on croirait que ce n'est pas arrivé! Il décida qu'il ne serait pas le romancier de l'aventure, quelque désir qu'il en eût, et ne voulut considérer l'inspiration qui lui en était venue que comme une mauvaise pensée. Où l'on voit que le diable vous tente dans la solitude, comme il advint à saint Antoine qui vécut au désert de Kollim, et que cet ancien professeur sut vaincre où, de nos jours, tant d'autres eussent succombé lamentablement. Il fut donc entendu qu'il n'écrirait pas un roman, comme tout le monde, au risque de passer pour original et de se faire remarquer.

Pourtant, comme persistait en lui cette démanaison d'écrire, un des maux du siècle vingtième, il voulut, pour calmer le siècle, se remettre à la rédaction de son ouvrage: Virgile agriculteur, bien délaissé, et qui n'en était encore qu'au premier alinéa du premier chapitre.

VIII

L'abbé Nantois, curé de Villenoisy, s'écartait du type communément adopté par les romanciers populaires qui se sont mis en tête de promener un prêtre catholique, l'espace de trois cents pages et plus, à travers les pathétiques péripéties d'un de leurs contes. La vérité nous enjoint de dire qu'il n'avait pas au front cette « auréole de cheveux blancs » que portent, comme un accessoire de l'uniforme ecclésiastique, les prêtres que ces écrivains ingénus ou adroits tirent du néant, d'un trait de plume, et dont ils attendent l'extrême vieillesse pour les appeler à la vie. Peut-être, serait-il possible, en cherchant bien, de rencontrer, au doux pays de France, sous le toit de quelque presbytère, des hommes qui n'ont point trouvé une auréole de cheveux blancs dans leur berceau; du nombre était l'abbé Nantois qui poussait l'originalité jusqu'à être et à paraître jeune.

Ce curé de trente ans à peine n'avait pas non plus — il nous faut bien le constater — ce visage d'archange, ces yeux obstinément bénisseurs qu'accordait à tous les ecclésiastiques l'imagerie des bons romans du temps de nos grand-mères, approuvés par Mgr l'Archevêque de Tours. De très haute taille, vigoureusement musclé, il portait sur un torse large et droit une tête expressive où la figure, par ses contours fermes, le regard par sa flamme et sa netteté, annonçaient la décision, la force de l'âme, la franchise. Sa chevelure noire et drue, taillée en brosse, encadrait la tonsure rafraîchie chaque semaine par le rasoir du bedeau et que la calvitie, on pouvait le prévoir, n'ébrécherait pas de sitôt.

L'abbé Nantois avait fait son service mili-

taire dans un régiment de cuirassiers à Lyon, puis, après plusieurs périodes d'exercices, il était parvenu au grade de sous-lieutenant, dans la réserve. Il gardait de son passage à la caserne, de ses séjours au régiment lorsqu'il y était appelé, une allure quelque peu militaire qui eût, sans doute, quelque peu dénoté ces deux maîtres des convenances ecclésiastiques, qui enseignèrent aux clercs la manière de régler leur extérieur. MM. Tronson et Branchereau, de la Compagnie de St-Sulpice. Il fallait voir le curé de Villenoisy, à la grand-messe du dimanche, avant l'An-trois, lorsque, revêtu de la chape trop courte pour lui, il traversait les rangs des fidèles; oh! qu'il n'avait donc pas la traditionnelle démarche du prêtre des villes qui, dans le sanctuaire, semble glisser sur le velours avec des pantoufles de visitandine! L'abbé Nantois allait d'un pas si résolu, il maniait l'asper-soir d'une main si énergique que, par un mouvement réflexe, plus d'un, parmi les assistants, baissait la tête afin d'éviter cette pluie d'eau bénite qui arrivait en rafale pour lui engler le visage. Il fallait l'entendre quand il entonnait le « Credo » de Dumont ou chanter la Préface de cette grande voix de commandement faite pour dominer le fracas de la charge; on s'expliquait que son évêque lui eût dit: « Mon cher curé, vous êtes le « tuba mirum » de mon diocèse », ce qui signifiait que l'abbé Nantois eût pu remplacer la trompette qui, au jour de justice, doit sonner le grand réveil sur la Vallée des morts.

(A suivre)